

E-Learning ALUR : PACK05 Carte du professionnel immobilier (GESTION - 14H)

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

280 € par participant

Soit 336 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Que vous soyez mandataire, agent commercial, négociateur ou agent immobilier, vous êtes concerné par une obligation de formation continue (décret 2016-173 du 18 février 2016).

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

- Professions juridiques : notaires, ...

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

- Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Les objectifs de la formation Gestion immobilière 14H :

- Appréhender les points clefs de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Connaître les principes essentiels des baux d'habitation
- Distinguer les surfaces en immobilier
- Identifier les normes de décence d'un logement
- Déterminer les responsabilités des professionnels de l'immobilier
- Identifier les obligations et règles de publicité concernant les annonces immobilières
- Connaître les principes essentiels du Dossier de Diagnostics techniques (DDT)
- Assimiler les obligations d'entretien courant et les réparations locatives
- Connaître les points essentiels de la lutte contre les discriminations
- Distinguer les principales autorisations d'urbanisme : déclaration de travaux et permis de construire
- Connaître les principes essentiels de la réception de travaux
- Identifier le fonctionnement de la garantie dommages ouvrage
- Connaître le fonctionnement de la convention IRSI

**PROGRAMME**

Programme de la formation Gestion immobilière 14H

Les points clefs de déontologie des professionnels de l'immobilier

Les principes essentiels des baux d'habitation



Les surfaces en immobilier
Les normes de décence d'un logement
Les responsabilités des professionnels de l'immobilier
Les obligations et règles de publicité concernant les annonces immobilières
Les principes essentiels du Dossier de Diagnostics techniques (DDT)
Les obligations d'entretien courant et les réparations locatives (1)
Les points essentiels de la lutte contre les discriminations
Les principales autorisations d'urbanisme
Les principes essentiels de la réception de travaux
Le fonctionnement de la garantie dommages ouvrage
Le fonctionnement de la convention IRSI

**VALIDATION**

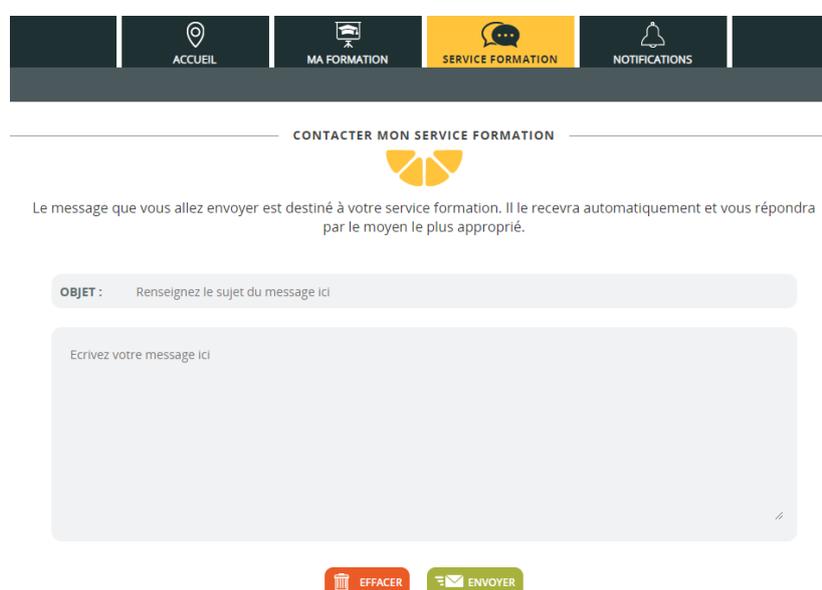
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.